

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 516.908

8 — LAMPES ÉLECTRIQUES.

Lampe de poche.

Société : NÜRNBERGER METALL- & LACKIERWAARENFABRIK vorm. GEBRÜDER BING
ACTIENGESSELLSCHAFT résidant en Allemagne.

Demandé le 26 juin 1918, à 15^h 31^m, à Paris.

Délivré le 10 décembre 1920. — Publié le 28 avril 1921.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 1^{er} mai 1915. — Déclaration du déposant.)

On connaît des lampes de poche munies d'un volet servant à cacher plus ou moins la source de lumière. Le volet est ordinairement relié solidairement au contact ordinaire; 5 lequel se déplace lorsqu'on fait mouvoir le volet, de manière que la lampe s'allume ou s'éteint.

La présente invention a pour objet une lampe coustituant un projecteur où les rayons 10 lumineux sont rassemblés par un miroir concave et se trouvent réfléchis tous dans la même direction. A cet effet, la source de lumière est séparée du boîtier de lampe et disposée à l'intérieur d'un couvercle exécuté sous 15 forme de miroir concave.

Les dessins ci-joints représentent, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention :

Fig. 1 représente en coupe la lampe ouverte; 20

Fig. 2 est une vue de face de la lampe ouverte selon la figure 1;

Fig. 3 est une coupe de la lampe fermée;

25 Fig. 4 et 5 montrent la lampe dans son utilisation comme lampe de table.

Le boîtier 2 qui reçoit la pile 1 est disposé sur un disque circulaire 3, et il est muni d'un volet ouvrant 4. Au disque 3 s'articule le cou- 30 vercle 5 qui porte le crochet de fermeture 6,

et dont la paroi de derrière est exécutée sous forme d'un miroir concave 7.

En dedans du miroir concave est placée la source de lumière constituée par une lampe électrique à incandescence soit par une am- 35 poule à filament incandescent 8, montée sur un bras 9 formé de deux barres isolées l'une de l'autre; l'une desdites barres est en communication électrique avec l'un des pôles de la lampe, tandis que l'autre barre communique 40 avec l'autre pôle. L'une de ces barres est par l'articulation d'un coulisseau 10 portant le bras 9 en communication électrique avec ce coulisseau, tandis que l'autre barre se termine par une partie saillante 11 et se trouve isolée 45 du coulisseau. Par l'effet d'un ressort agissant sur le bras 9, la partie saillante 11 vient s'appuyer sur une pièce de contact 12, fixée sur le coulisseau 10 avec interposition d'une rondelle d'isolement 13. 50

14 est un fil conducteur partant de la pièce de contact 12 et allant à l'un des pôles de la pile, tandis que l'autre pôle de pile est en communication électrique avec le coulisseau 10 par la voie des parties métalliques ou boîtier 55 de la lampe. Le coulisseau 10 est placé dans des coulisses du couvercle 5, de façon que l'on puisse l'enlever et l'introduire dans des coulisses correspondantes 15 du volet 4. Dans ce volet on a emboîté une pièce isolante 16. 60

Prix du fascicule : 1 franc.

Lorsque la lampe est fermée (fig. 3), le bras 9 vient s'appuyer sur la pièce isolante 16 dont le but est de garantir contre les courts-circuits; la partie saillante 11 s'écarte de la pièce de contact 12; le courant est donc interrompu et la source de lumière est mise hors de circuit. Lorsqu'on ouvre le couvercle, la partie saillante 11, actionnée par le ressort, s'appuie de nouveau sur la pièce de contact 12; le courant se ferme et la lampe éclaire.

Grâce au couvercle 5 exécuté sous forme du miroir concave, les rayons lumineux sont rassemblés et se trouvent réfléchis tous dans la même direction. La lampe de poche fait donc fonction de projecteur. Pour donner des signaux lumineux, on écarte périodiquement la partie saillante 11 de la pièce de contact 12, en exerçant par le doigt une pression sur le bras 9. Si l'on désire utiliser la lampe comme lampe de table, on enlève le coulisseau 10 du couvercle 5 et on l'introduit dans les coulisses 15 du volet 4 (fig. 4).

RÉSUMÉ.

L'invention comprend :

1° Une lampe de poche ayant une source de lumière disposée en dedans d'un couvercle exécuté en forme de miroir concave.

2° Les dispositions particulières suivantes :

a) La source de lumière, constituée par une lampe électrique, est supportée par un bras s'articulant au couvercle; ce bras se compose de deux parties isolées l'une de l'autre et reliées chacune avec un pôle de la lampe; l'une des parties du bras est par l'intermé-

diaire du boîtier métallique en communication avec l'un des pôles de la pile électrique, tandis que l'autre partie de bras est reliée à l'autre pôle de pile par un conducteur isolé;

b) Le conducteur isolé est constitué par une partie saillante de la partie correspondante du bras supportant l'ampoule à filament incandescent; ladite partie saillante vient s'appuyer sur une pièce de contact isolée du couvercle et reliée au pôle de la pile par un fil isolé;

c) Au moyen d'une pression exercée par le doigt sur le bras, on peut périodiquement écarter la partie saillante de la pièce de contact, interrompant ainsi le courant dans le but de donner des signaux lumineux;

d) Lorsque le couvercle est fermé, le bras change de position et la partie saillante s'écarte de la pièce de contact; le courant est interrompu et la lampe est éteinte;

e) Les divers organes, bras, partie saillante, pièce de contact et pièce d'isolement sont disposés sur un coulisseau métallique, placé dans des coulisses du couvercle et pouvant s'enlever facilement pour être installé dans d'autres coulisses ménagées sur le boîtier, cela lorsqu'on désire utiliser la lampe comme lampe de table.

Société : NÜRNBERGER METALL-
& LACKIERWAARENFABRIK
vorm. GEBRÜDER BING ACTIENGESSELLSCHAFT.

Par procuration :

Gh. NEULAT.

